

Mars 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	---

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 19-23 mars 2012

**Convention internationale pour la protection des végétaux:
Cadre stratégique 2012-2019**

Point 9.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Le projet de document: « Convention internationale pour la protection des végétaux: Cadre stratégique 2012-2019 » a été rédigé par le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et il est destiné à remplacer le Plan d'activité en cours de la Commission (2007-2011).
2. À compter de 2010, outre la présentation de rapports détaillés à la Commission, le Secrétariat de la CIPV est tenu de faire rapport sur ses activités conformément au Cadre stratégique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les cycles d'établissement de rapports et de planification de la FAO comprennent:
 - le Plan à moyen terme (PMT) de la CIPV qui correspond à un cycle de planification de quatre ans;
 - le Programme de travail et budget (PTB) de la CIPV qui est lié au cycle budgétaire biennal de la FAO;
 - le plan opérationnel annuel de la CIPV.
3. À sa sixième session (2011), la CMP a décidé d'aligner le modèle de présentation, la structure et la terminologie du Cadre stratégique de la CMP sur le Cadre stratégique de la FAO. Le Secrétariat de la CIPV utilisera ainsi un cadre unique pour l'établissement des rapports, ce qui simplifiera la présentation de rapports aux différents mécanismes de la FAO.
4. Au cours de la même session, la CMP a discuté du projet de document et arrêté les titres des quatre objectifs stratégiques, mais le reste du document devait encore faire l'objet d'un examen et d'un débat plus approfondis.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

5. Une version révisée du Cadre stratégique de la CIPV, comportant les modifications apportées compte tenu des indications des membres, a été soumise au Groupe de travail informel de la CMP sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) en octobre 2011. Des amendements ont été proposés et intégrés au document.
6. Le Cadre stratégique de la CIPV figure dans le document CPM 2012/08 communiqué à l'avance.
7. La CMP est invitée à:
 - *approuver* le Cadre stratégique de la CIPV pour 2012-2019;
 - *inviter instamment* les parties contractantes et les organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) à œuvrer en concertation avec le Secrétariat pour atteindre les objectifs stratégiques convenus;
 - *inviter instamment* les parties contractantes de mettre à disposition des ressources extrabudgétaires pour permettre la réalisation de tous les objectifs.